



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de FRANCHIN (Matthieu), CLARKE (Jan), COUDERC (Christophe),
« Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome VII, CORNEILLE (Thomas)

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16692-4.p.0203](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16692-4.p.0203)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous avons suivi pour l'établissement du texte de *D. César d'Avalos* la première édition (Paris, Jean Ribou, 1676), sauf pour quelques rares améliorations stylistiques et l'ajout de certaines didascalies où nous suivons les éditions postérieures. Un temps réputée perdue, à cause d'un référencement erroné dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, l'édition de 1676 se trouve à la Bibliothèque de l' Arsenal sous la cote GD 9213. Il en existe trois autres exemplaires : dans le fonds légué par J. Geoffrey Aspin à la Trinity College Library de Dublin (sous la cote OLS B-6-915 n° 2), à la Bibliothèque de la Comédie Française (cote Res COR Don 1676) et à l'Université de Toronto (cote B-13 02527). L'orthographe du texte a été modernisée conformément aux principes généraux de la présente édition du théâtre de Thomas Corneille. Sauf pour corriger des erreurs manifestes, et peu nombreuses, nous suivons également l'édition de 1676 pour la ponctuation, cohérente et pneumatique, et sans doute proche du texte représenté. Dans les éditions de 1682 (Guillaume de Luyne), et surtout dans celles de 1692 (Trabuillet-Luyne-Besoigne) et de 1706 (Trabuillet-Osmont), on observe une tendance à remplacer en fin de vers certaines virgules par des points-virgules et ceux-ci par des points. Nous avons répertorié quelques échantillons de ces changements minimes dans l'appareil de variantes, pour lequel nous n'avons pas tenu compte des différentes contrefaçons (notamment hollandaises) imprimées à partir de 1690.

D. CESAR / D'AVALOS, / COMEDIE, / PAR T. CORNEILLE. / (vignette) /
A PARIS, / Chez JEAN RIBOU, au Palais, dans / la Salle Royale,
à l'Image S. Louïs. / M. DC. LXXVI / AVEC PERMISSION

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE/ v. *Partie* /
(vignette) / A PARIS, / Chez GUILLAUME DE LUYNE, / Libraire
Juré, au Palais, dans la Salle des / Merciers, sous la montée

de la Cour des / Aydes, à la Justice. / M. DC. LXXXII / AVEC
PRIVILEGE DV ROY.

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 147-250.]

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE / v. *Partie* /
(vignette) / A PARIS / Chez PIERRE TRABOUILLET, au Palais, /
dans la Galerie des Prisonniers, à l'Image faint / Hubert :
Et à la Fortune, proche le / Greffe des Eaux & Forests. /
M. DC. LXXXII / AVEC PRIVILEGE DV ROY

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 147-250.]

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE / v. *Partie* /
(vignette) / A PARIS / Chez GUILLAUME DE LUYNE, Libraire /
Juré, au Palais, dans la Salle des / Merciers, / sous la montée
de la Cour des Aydes, / à la Justice. / M. DC. LXXXII / AVEC
PRIVILEGE DU ROY

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 147-250.]

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE / v. *Partie* /
(vignette) / A PARIS / Chez AUGUSTIN BESOIGNE, dans la
Grand'Salle / du Palais, vis-à-vis la Cour des Aydes, / aux
Rozes vermeilles. / M. DC. LXXXII / AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 147-250.]

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE. / NOUVELLE
ÉDITION, / revûë, corrigée, & augmentée. / CINQUIÈME PARTIE /
(vignette) / À PARIS, / Chez la Veuve de PIERRE TRABOUILLET, /
Galerie des Prisonniers, à S. Hubert, / proche le Greffe des
Eaux & Forêts. / M. DCCVI. / AVEC PRIVILEGE DU ROI.

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 65-158.]

POÈMES / DRAMATIQUES / DE / T. CORNEILLE. / NOUVELLE
ÉDITION, / revûë, corrigée, & augmentée. / CINQUIÈME PARTIE /
(vignette) / À PARIS, / Chez CHARLES OSMONT, ruë S. Jacques, /
au coin de la ruë de la Parcheminerie, / à l'Écu de France. /
M. DCCVI. / AVEC PRIVILEGE DU ROI.

[*Dom César d'Avalos* est aux p. 65-158.]